

LA LOI DU SILENCE

(Dossier élaboré par un étudiant du Master 2 Pro
de l'université Lumière Lyon 2 en 2007)

Je tiens tout d'abord à remercier l'Université Lumière Lyon 2 et l'Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation (I.S.P.E.F.) pour les cours qui m'ont été présentés cette année.

J'adresse mes remerciements particuliers à l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative.

Je remercie spécialement M. OBIN pour l'ensemble de son intervention et le contenu passionnant de ses cours.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe de direction du Collège qui m'a accueilli en stage et m'a fait découvrir et « vivre » les fonctions de personnels de direction.

Récit du Cas

Le Collège public est situé en centre ville, riche de sa diversité à l'image du quartier dans lequel il est implanté, il compte 450 élèves et une soixantaine d'adultes dont 40 professeurs et une vingtaine de personnels IATOSS; de plus il compte 7 surveillants et/ou assistants d'éducation qui contribuent à améliorer la vie scolaire. Les élèves du Collège sont répartis selon 18 divisions: 4 classes de 6ème, 4 classes de 5ème, 4 classes de 4ème, 4 classes de 3ème et 2 classes pour les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) donc un « public » très hétérogène.

La nouvelle équipe de direction (en place depuis 2 ans) met un point d'honneur, dans sa politique d'établissement, à favoriser l'éducation plutôt que la punition, à communiquer, à mettre l'élève en avant, à être plus pédagogue que gestionnaire, en un mot: à humaniser le Collège via le lien à l'autre, l'intégrité, l'apprentissage, l'autonomie et l'adaptation ; le devenir de l'enfant est la priorité !

La Principale du Collège est en effet en fonction ici depuis 2 ans et son Adjointe depuis 1 an. Elles ont toutes deux des valeurs humaines qui leur tiennent à cœur, du charisme, favorisent les échanges, le partage de savoirs et sont sensibles au manquement des règles. Le CPE en fonction au Collège depuis 1 an partage les mêmes valeurs.

Je suis en stage dans ce Collège en tant qu' «Assistante » de la Principale Adjointe depuis deux jours et suis présente tous les jours de 8:00 à 13:00 ; je m'intègre doucement mais sûrement.

La Principale Adjointe est en stage de formation pendant 3 jours: aujourd'hui (mardi), mercredi (demain) et jeudi afin de parfaire ses compétences,

Ce matin, en arrivant à 8:00, je vois un attroupement inhabituel dans la cour de récréation ; la situation est d'autant plus atypique que la Principale, ainsi que 4 autres adultes, sont devant ces élèves.

Il s'agit de 2 classes de 5ème, de 25 élèves chacune environ ; les adultes présents sont 2 professeurs d'Education Physique et Sportive, les 2

professeurs qui devaient avoir cours avec les classes à 8:00 et la Principale. Les élèves ont été ainsi réunis car il y a eu un vol hier : le chauffeur de bus qui emmène ces 2 classes au parc pour les activités sportives d'athlétisme du lundi après-midi s'est fait voler son téléphone portable dans le bus, alors que tous allaient rentrer au Collège vers 17:00.

La Principale, ainsi que les professeurs, manifestent leur indignation, d'autant plus que les élèves connaissent ce chauffeur, qui est très aimable, depuis le début de l'année, « comment peut-on voler quelqu'un que l'on connaît? » se scandalise la Principale. Elle leur parle des conséquences d'un tel acte en leur rappelant la Loi. La professeure de sport intervient et fait remarquer que le téléphone portable du chauffeur était son seul lien avec sa famille qui vit à Dijon, qu'il est donc déçu du comportement et de l'égoïsme des élèves et ne souhaite plus travailler avec le Collège.

Face à la peine du chauffeur, les enseignants et la Principale préviennent les élèves que si le téléphone n'est pas rendu à 10:00, heure à laquelle le chauffeur va venir au Collège pour parler, les sanctions tomberont. De plus, ces élèves n'iront plus du tout au parc pour le sport jusqu'à nouvel ordre, ils resteront au gymnase. Une réunion aura donc lieu à 10:00 avec la Principale, les 2 classes, le CPE, les enseignants d'EPS et le chauffeur de bus. La Principale précise donc aux élèves qu'ils ont un peu plus d'une heure pour réfléchir à la gravité de cet acte et faire leur devoir de « citoyen-élève ». En clair : soit le problème est traité en interne, soit on prévient la Police.

La Principale m'explique, alors que nous remontons à son bureau à 8:45, qu'il est important pour elle de faire prendre conscience aux élèves que c'est un acte grave et que la punition le sera aussi. Il faut être extrêmement réactif, c'est une gestion interne avant tout, chacun doit prendre ses responsabilités, c'est vraiment de l'éducatif et il faut aussi leur mettre la pression.

En 1 heure, 3 élèves, successivement, sont venus voir la Principale dans son bureau; ils lui racontent leur version des faits et il ressort une information: deux élèves de 5èmeA sont monté dans le bus avant les autres alors que le chauffeur leur avait interdit.

À 10:25, la classe de 3èmeA est réunie dans le réfectoire. L'atmosphère est tendue, une assistante d'éducation est présente pour la discipline. Le

chauffeur de bus ne s'est pas présenté. La Principale leur rappelle que le vol est grave, que la complicité via le silence est aussi condamnable que la culpabilité et leur demande s'ils ont quelque chose à dire, ils répondent par la négative. Les 2 élèves de la classe ont été entendus séparément pendant que leurs camarades étaient dans le réfectoire avec l'assistante d'éducation et moi. Ces 2 élèves ont 2 versions différentes des faits dont l'une est incohérente. Les élèves sont invités à retourner tous en cours et l'un des deux élèves « suspectés », celui dont les propos ne sont pas crédibles, est invité à nous suivre dans le bureau de la Principale pour un entretien.

Sont présents le CPE, la Principale, l'élève et moi. Il lui est rappelé que le vol est punissable, que le Collège est aussi assujéti à la Loi et donc tous les acteurs du Collège, adultes comme élèves, voulons et devons faire valoir la justice, la vérité, que les pressions ne sont pas tolérées et surtout que nous voulons l'aider. Le CPE lui demande de nous raconter les faits. L'élève reste très stoïque, concis, quasiment silencieux. La Principale lui rappelle que nous ne sommes pas des inspecteurs de police et que l'on ne va pas entrer dans une logique de l'usure, que l'on essaie de l'aider et éviter d'en arriver à appeler la Police et ses parents, que l'on veut régler ce problème en interne, qu'il semble mal à l'aise et qu'il se libérerait d'un poids en pariant, en se dénonçant si c'est sa bêtise, en parlant si on l'a poussé à voler pour autrui ou s'il a subit des pressions, s'il en subit encore. Nous lui expliquons que si rien n'aboutit, la Police sera prévenue.

Il reste silencieux et le regard fuyant. À la question « tu n'as donc rien à dire? » il répond « non »; on lui rappelle que nous avons les éléments suivants: il est entré avec un camarade dans le bus alors que le chauffeur lui avait interdit donc il est suspecté pour ce vol car l'incident s'est produit dans le même laps de temps, ce qui est une charge contre lui et nous allons donc appeler ses parents de suite; pas de réponses. La Principale se lève, cherche le numéro de téléphone de la famille, s'assied à son bureau, lui demande son nom de famille. Le CPE rappelle à l'élève qu'il est dommage d'en arriver là, de prendre pour tous les autres et surtout qu'il le sent fébrile. Il lui propose de réfléchir, « si vous le voulez bien Madame la Principale? », elle acquiesce, le temps de la demi-pension et de venir le voir à son bureau à 13:00. Il est 11:40.

II. Analyse

Je constate que cet élève est très « inscrit » dans la loi du silence, il est mal à l'aise, contrarié, fragilisé, je questionne le CPE et il ressort qu'il subit des pressions familiales relatives à son orientation et des pressions au Collège car c'est un élève effacé, donc il est entre ces 2 types de pouvoirs distincts, en plus de sa quête d'identité personnelle propre à l'adolescence. La Principale et le CPE veulent l'aider à y voir le plus clair. Il semble s'être abonné à « loyauté peur » du collégien sensible. Selon le CPE, soit il réfléchit beaucoup aux conséquences de ses mots, soit il fuit, quoi qu'il en soit il préfère se taire plutôt que de risquer de dire quelque chose qui lui nuirait, il préfère « se sacrifier », il semble « perdu ».

1. Dimension Morale

La dimension morale est très présente car elle guide le comportement des acteurs :

- La Principale du Collège réunit les élèves concernés dans la cour le mardi matin suivant l'incident, et leur parle du caractère immoral des faits, « c'est inhumain et inconcevable de voler quelqu'un que l'on connaît » (selon ses dires). Il s'agit d'un manque de respect pour sa vie privée car le portable est synonyme de privé et surtout d'une atteinte à la dignité de la personne et des biens.
- Les élèves qui viennent voir la Principale dans son bureau, pour leur faire part de leur « version des faits », se disent choqués et agissent ici en « élèves citoyens », ils agissent ainsi pour se protéger de l'injustice qu'ils estiment subir en étant tous punis mais aussi car leur conscience morale les pousse à le faire.

L'élève, qui ne parle pas, agit ici selon une morale précise : le loi du silence, genre de solidarité qui existe entre élève ; c'est un fort principe de loyauté, au détriment de la Loi, auquel il semble tenir...

2. Dimension Juridique

- Selon le mémento « Conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire » (voir annexe), il est recommandé par l'article 311-3 du Code Pénal, en cas de vols sans circonstances aggravantes, de convoquer l'auteur du vol, lui rappeler la loi, exiger la restitution des objets, prendre une sanction disciplinaire et informer les parents.

C'est ce que la Principale du Collège a fait, de façon partielle, dans la mesure où elle a seulement des soupçons sur un élève, elle n'a donc pas informé les parents.

Selon l'article 311-3 du Code Pénal (voir annexe), le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. Etant donné que l'équipe éducative et de direction du Collège n'ont aucune certitude quant à la culpabilité des élèves et en particulier de cet élève, elle ne porte pas plainte mais une forte pression • via des heures de permanences, des convocations au bureau (en ce qui concerne l'élève fortement soupçonné), une punition collective qui les privent d'athlétisme au stade • pèse sur les élèves.

Concernant le Règlement Intérieur du Collège (voir annexe): il stipule que « le Collège n'est pas responsable des pertes et des vols commis dans l'établissement » et qu'il est important de « respecter le matériel des autres ». « Tout manque de respect à ces règles peut être l'objet de punitions ou de sanctions ». Les élèves doivent se « comporter correctement dans toutes les activités scolaires ou extrascolaires ». Il est noté également que « toute atteinte aux personnes et aux biens peut donner lieu à la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire ».

Il s'agit, dans ce collège, d'une gestion différenciée et graduée en ce qui concerne les mesures éducatives, punitions et sanctions ; elles s'appliquent en fonction de la gravité des faits, de l'histoire scolaire de l'élève et de l'analyse de la situation.

Le Collège respecte la Loi qui interdit tout barème et oblige l'examen de chaque situation et chaque individu avant de choisir une punition : c'est le principe d'individualisation qui interdit la systématisation des punitions et/ou sanctions.

Les enseignants d'EPS présents sur les lieux, à savoir le parc, ont fait parvenir au CPE un rapport d'incidents, comme le prévoit le Règlement Intérieur et la Loi.

Il est donc très important, pour l'ensemble de l'équipe éducative, de gérer cette affaire en interne, d'être réactif et de mettre la pression tout en rappelant la Loi aux élèves. Cependant, si le travail de prévention, d'information et de pression du Collège ne s'avère pas concluant, il sera nécessaire de faire intervenir d'autres acteurs que sont les parents d'élèves et la Police.

3. Dimension Éthique

Les valeurs qui font agir les individus sont la justice, la vérité, le respect des biens et des objets, le refus de l'égoïsme, la compassion, la solidarité, l'humanité, le dialogue, la loyauté

Des élèves entre eux

- De l'équipe éducative en direction du chauffeur
- De l'élève en direction des autres élèves
- De la Principale envers les élèves
- Des 3 élèves envers la Principale
- La pression que les élèves semblent faire peser sur l'élève

La question est de savoir jusqu'où et pendant combien de temps la gestion de ce conflit va-t-elle se faire en interne ?

Le Collège agit ainsi afin de permettre aux élèves de prendre conscience de la gravité de l'acte, de l'importance de la Loi et de leur permettre de bien vivre ensemble au Collège malgré les conflits.

Il est bon de se soutenir dans l'adversité, mais il ne faut pas cautionner et se rendre complice d'une injustice telle que le vol.

III. Propositions de Résolutions

Il me semble qu'il aurait été bon de contacter le chauffeur de bus. Il n'avait pas son portable certes, mais la chef d'établissement aurait dû le contacter sur son lieu de travail (ou contacter son employeur) afin de le convoquer au Collège pour parler du problème et obtenir sa version des faits avant de mettre une telle pression aux élèves. Le problème ne serait ainsi pas resté trois semaines sans réponse.

IV. Que s'est-il réellement passé ensuite ?...

Un mardi, 3 semaines après cet « événement », la Principale voit le chauffeur dans « son » bus devant le Collège, et se dirige vers lui. Elle salut et elle s'apprête à lui relater les suites de « l'affaire » ; elle est mal à l'aise car les choses ont peu avancées. Il lui dit, tout simplement, que, en fait, son portable n'avait pas été volé, que c'est son collègue qui lui avait emprunté et rendu le soir même. Surprise, elle lui rappelle qu'il aurait dû prévenir le Collège; le chauffeur n'a pas pensé que c'était nécessaire de le faire...

Il a fallu annoncer ceci aux élèves: la Principale a informé ses collègues ainsi que les enseignants concernés et il a été décidé, avec les Professeures Principales, de réunir les élèves afin de leur présenter des excuses et leur faire un discours sur la responsabilité de ses actes, de ses dires et de ses silences sur autrui.

La situation est difficile à gérer car les élèves sont choqués et en colère, ils ont été soupçonné à tort, une pression a été mise sur eux et sur l'un d'entre eux en particulier (un élève fragile), ils ont donc perdu une certaine confiance dans les adultes du Collège et ont été punis de 3 heures de colle (déjà effectuées).

La Principale Adjointe propose une « indemnisation » pour tous les élèves de la classe, par exemple un paquet de confiseries...

Toute l'équipe éducative est choquée du comportement du chauffeur de bus qui a manqué à ses responsabilités en ne prévenant pas le Collège immédiatement. Il s'agit là d'un manque de respect, d'un manque de considération car il n'a pas du tout pensé aux conséquences au sein du Collège, tant pour les élèves, que pour le personnel, qu'en termes de « réputation ». Il sera donc envoyé, par les personnels du Collège, une lettre à l'employeur du chauffeur afin de signaler son manque de professionnalisme, (voir annexes)

V. Conclusion

Il s'agit d'un cas complexe qui fait intervenir la responsabilité des protagonistes :

- celle des élèves
- celle de la Principale
- celle du chauffeur

Les élèves n'ont pas manqué à leur devoir de citoyens car ils n'ont pas menti, ni omis quoi que ce soit, ils ont été justes et solidaires et certains sont venus raconter ce qu'ils avaient vu.

Les enseignants ont prévenu rapidement la direction de l'établissement de cet incident.

L'équipe éducative a respecté la Loi et sa politique éducative - basée sur la communication et la responsabilisation des élèves - en ne faisant pas intervenir la Police avec hâte.

En revanche, le chauffeur de bus a fait subir un fort préjudice au Collège, tant sur le plan moral qu'en termes de justice. Il s'agit d'un manque de considération pour le Collège et surtout pour les élèves.

Des excuses ont été présentées aux élèves de la part de toute l'équipe éducative et de direction du Collège mais le chauffeur ne s'est pas manifesté de suite, il n'a pas du tout été responsable, c'est scandaleux car c'est un bien piètre exemple de justice pour les élèves...

Il n'a présenté des excuses écrites qu'après notre échange de courrier avec son employeur.

Des questions me taraudent : Le Collège a-t-il le droit de faire peser autant pression sur les élèves ? Les élèves et leurs familles ne peuvent-ils (ou ne voudront-ils) pas poursuivre le Collège et/ou l'entreprise du chauffeur ?

VI. Références

- Derouet, J,L, Ecole et Justice, Paris, Métailié, 1992

- Mémento « Conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire »,
Editeur Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Juillet 2006,
www.eduscol.education.fr

- Obin, J.P., Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, Hachette
Education, 2004